



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Élevage et des Productions Animales



**PROJET RÉGIONAL D'APPUI
AU PASTORALISME AU SAHEL**

Regional Support Project Pastoralism in the Sahel

POUR LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS PASTORALES



**PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU
SAHEL (PRAPS) SENEGAL – PHASE 2**

**CADRE DE POLITIQUE DE
REINSTALLATION (CPR)**

ANNEXES DU RAPPORT FINAL

Janvier 2020

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Terme de référence pour la préparation de plans de réinstallation
Annexe 2	Fiche d'analyse des projets en cas de réinstallation
Annexe 3	Formulaire de sélection sociale
Annexe 4	Plan type d'un plan de réinstallation (PR) ou Plan de subsistance
Annexe 5	Modèle d'accord de négociation d'indemnisation
Annexe 6	Questionnaire type de recensement et d'enquête socioéconomique
Annexe	Modèle de fiche de plainte
Annexe 8	Détails sur les consultations / procès-verbaux et liste des parties prenantes consultées
Annexe 9	Références bibliographiques
Annexe 10	Listes des communes dans les 10 départements d'intervention du PRAPS 2
Annexe 11	Note de service instituant une commission interne de gestion des plaintes dans le cadre du PRAPS 1
Annexe 12	Fiche d'évaluation d'éligibilité en cas de donation volontaire de terres

ANNEXE 1 : TDR POUR LA PRÉPARATION DES PLANS DE RÉINSTALLATION

Modèle de TDR pour la préparation des plans d'Action de réinstallation (PAR)

Extrait de l'Annexe 1 de la NO de la NES n°5 Mécanismes de réinstallation involontaire

« La présente Annexe décrit les éléments des plans relatifs aux déplacements physiques et/ou économiques décrits au paragraphe 21 de la NES n°5. Aux fins de la présente Annexe, ces plans seront désignés par « **plans de réinstallation** ». Les plans de réinstallation comprennent des mesures visant à faire face aux déplacements physiques et/ou économiques, selon la nature des effets escomptés d'un projet. Les projets peuvent utiliser une autre nomenclature, en fonction du champ d'application du plan de réinstallation — par exemple, lorsqu'un projet n'entraîne que des déplacements économiques, le plan de réinstallation peut être appelé «plan de subsistance», ou lorsque des restrictions d'accès à des aires protégées et des parcs officiels s'imposent, le plan peut prendre la forme d'un «cadre fonctionnel».

1. Description du projet

- 1.1 Description générale du Projet
- 1.2 Identification de la zone d'intervention

2. Identification des effets potentiels du projet

- 2.1. Des composantes ou des activités du projet qui donnent lieu à un déplacement, en expliquant pourquoi les terres retenues doivent être acquises et exploitées pendant la durée de vie du projet;
- 2.2. De la zone d'impact de ces composantes ou activités ;
- 2.3. De l'envergure et l'ampleur des acquisitions de terres et des effets de telles acquisitions sur des ouvrages et autres immobilisations ;
- 2.4. Des restrictions imposées par le projet à l'utilisation des terres ou d'autres ressources naturelles, ainsi qu'à l'accès aux dites terres ou ressources ;
- 2.5. Des variantes de conception du projet envisagées pour éviter ou minimiser les déplacements et des motifs pour lesquels celles-ci ont été rejetées, et ;
- 2.6. Des mécanismes mis en place pour minimiser les déplacements, dans la mesure du possible, pendant la mise en œuvre du projet.

3. Objectifs. Principaux objectifs du programme de réinstallation

4. Recensement et études socioéconomiques de référence

Les conclusions des études socioéconomiques et du recensement doivent comprendre les points suivants :

- 4.1. Identification et caractérisation des ménages déplacés, notamment en décrivant la structure des ménages et l'organisation de la production et du travail ; et recueillir des données de référence sur les moyens de subsistance (y compris, le cas échéant, les niveaux de production et les revenus générés par les activités économiques formelles et informelles) et les niveaux de vie (y compris l'état de santé) de la population déplacée ;
- 4.2. Recueil d'informations sur les groupes ou les personnes vulnérables pour lesquelles des dispositions spéciales seront probablement nécessaires ;
- 4.3. Identification des infrastructures, les services ou les biens publics ou collectifs susceptibles d'être affectés ;
- 4.3. Etablissement d'une base pour la conception et la budgétisation du programme de réinstallation;

- 4.4. Établissement d'une base pour exclure les personnes non admissibles à l'indemnisation et à l'aide à la réinstallation en même temps qu'une date limite d'admissibilité est fixée; et
- 4.5. Établissement des conditions de base à des fins de suivi et d'évaluation.
- 4.6 Autres informations ou études qui pourraient être exigées décrivant les points suivants :
- 4.6.1 les régimes fonciers et les systèmes de transfert de propriété, y compris un inventaire des ressources naturelles en propriété collective dont dépendent les populations pour leurs revenus et leur subsistance, les systèmes d'usufruit sans titre de propriété (y compris la pêche, le pâturage, ou l'exploitation de zones forestières) régis par des mécanismes d'allocation des terres reconnus au niveau local, et toutes les questions soulevées par les différents systèmes fonciers existants dans la zone du projet ;
 - 4.6.2. Les modes d'interaction sociale dans les communautés touchées, y compris les réseaux sociaux et les systèmes d'aide sociale, et la manière dont ceux-ci seront affectés par le projet ;
 - 4.6.3. Les caractéristiques sociales et culturelles des communautés déplacées, y compris une description des institutions formelles et informelles (par exemple les organisations communautaires, les groupes rituels, les organisations non gouvernementales [ONG]) qui peuvent être prises en compte dans la stratégie de consultation et dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des activités de réinstallation.

5. Cadre juridique

- 5.1 Présentation de l'étendue du cadre légal national en matière d'expropriation et d'imposition de restrictions à l'utilisation des terres et la nature des indemnisations connexes, y compris à la fois la méthodologie d'évaluation et les délais de paiement ;
- 5.2. Analyse des procédures juridiques et administratives applicables, notamment une description des moyens de recours à la disposition des personnes déplacées pendant les procédures judiciaires et le délai normal pour de telles procédures ainsi que tout mécanisme de gestion des plaintes disponible et applicable dans le cadre du projet ;
- 5.3. Analyse des lois et réglementations concernant les agences responsables de la mise en œuvre des activités de réinstallation ; et
- 5.4. Présentation des disparités, s'il y en a, entre les lois et pratiques locales en matière d'expropriation, d'imposition de restrictions à l'utilisation des terres et d'établissement de mesures de réinstallation et les dispositions de la NES n°5 ainsi que les dispositifs permettant de corriger ces disparités.

6. Cadre institutionnel

- 6.1. Identification des agences chargées des activités de réinstallation et des ONG/OSC susceptibles de jouer un rôle dans la mise en œuvre du projet ; y compris en apportant une aide aux personnes déplacées ;
- 6.2. Evaluation des capacités institutionnelles de ces agences et ONG/OSC ; et
- 6.3. Discussion de toutes les mesures proposées pour renforcer les capacités institutionnelles des agences et des ONG/OSC responsables de la mise en œuvre des activités de réinstallation

7. Admissibilité

- 7.1. Définition de l'admissibilité des personnes déplacées à l'indemnisation et aux autres aides à la réinstallation
- 7.2. Présentation des dates butoirs pertinentes

8. Evaluation des pertes et indemnisations

- 8.1. Présentation de la méthode à utiliser pour évaluer les pertes afin de déterminer leur coût de remplacement; et
- 8.2. Description des types et niveaux d'indemnisation proposés pour les terres, les ressources naturelles et d'autres actifs en vertu du droit local ainsi que les mesures supplémentaires jugées nécessaires pour atteindre le coût de remplacement dans chaque cas

9. Participation communautaire

- 9.1. Description de la stratégie de consultation et de participation des personnes déplacées dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des activités de réinstallation ;
- 9.2. Résumé des points de vue exprimés et de la façon dont ces points de vue ont été pris en compte dans la préparation du plan de réinstallation ;
- 9.3. Examen des options de réinstallation proposées et des choix opérés par les personnes déplacées parmi les options qui leur ont été soumises ; et
- 9.4. Présentation des dispositifs institutionnalisés à partir desquels les personnes déplacées peuvent transmettre leurs préoccupations aux responsables du projet tout au long des phases de planification et de mise en œuvre, et les mesures pour faire en sorte que des groupes vulnérables tels que les peuples autochtones, les minorités ethniques, les paysans sans terre et les femmes soient correctement représentés.

10. Participation communautaire

- 10.1. Présentation du calendrier de mise en œuvre comprenant les dates de déplacement envisagées, et une estimation des dates de démarrage et d'achèvement de toutes les activités prévues sur le plan de réinstallation. Ce calendrier devrait indiquer comment les activités de réinstallation sont liées à la mise en œuvre de l'ensemble du projet.

11. Coûts et budget.

- 11.1. Présentation des tableaux sur les estimations de coûts par rubrique pour toutes les activités de réinstallation, y compris les ajustements pour tenir compte de l'inflation, de l'accroissement de la population et d'autres imprévus ;
- 11.2. Présentation du calendrier des dépenses ;
- 11.3. Présentation des sources de financement ; et
- 11.4. Etablissement des dispositions prises pour que les fonds soient disponibles en temps utile et pour le financement de la réinstallation, s'il y a lieu, dans les zones ne relevant pas de la juridiction des organismes d'exécution.

12. Mécanisme de gestion des plaintes.

- 12.1. Sur la base des principes présentés dans le présent Cadre de Politique de Réinstallation, description de mécanismes simples et abordables pour l'arbitrage et le règlement par des tierces parties des litiges et conflits relatifs à la réinstallation. Ces mécanismes de gestion des plaintes devraient tenir compte de la disponibilité de voies de recours judiciaires et de dispositifs communautaires et traditionnels de règlement des différends.

13. Suivi et évaluation.

- 13.1. Analyse des dispositifs pour le suivi des déplacements et des activités de réinstallation par l'organisme d'exécution, complétés par des contrôles indépendants jugés opportuns par la Banque, pour garantir une information complète et objective ;
- 13.2. Présentation des indicateurs de suivi de la performance pour mesurer les apports, les prestations et les résultats associés aux activités de réinstallation ;
- 13.3. Analyse de la participation des personnes déplacées au processus de suivi ; l'évaluation des résultats dans un délai raisonnable après la fin de toutes les activités de réinstallation; en utilisant les résultats du suivi des activités de réinstallation pour orienter la mise en œuvre ultérieure du projet.

14. Dispositions pour une gestion adaptative.

14.1. Le plan devrait inclure des dispositions pour adapter la mise en œuvre des activités de réinstallation à l'évolution imprévue des conditions du projet, ou à des difficultés inattendues pour obtenir des résultats satisfaisants en matière de réinstallation

Dispositions supplémentaires à intégrer dans les plans lorsque la réinstallation implique un déplacement physique

Lorsque les circonstances du projet exigent le déplacement physique des habitants (ou des entreprises) des zones concernées, les plans de réinstallation doivent comporter des éléments d'information et de planification supplémentaires. Les éléments supplémentaires à prendre en compte sont :

15. Aide transitoire.

15.1. L'aide transitoire. Le plan décrit l'aide à fournir pour la réinstallation des familles et de leurs biens (ou de l'équipement et des stocks de l'entreprise). Il décrit également toute aide supplémentaire à fournir aux ménages qui choisissent d'être indemnisés en espèces et de chercher eux-mêmes leur logement de remplacement, y compris en construisant une nouvelle maison. Lorsque les sites prévus pour la réinstallation (pour les habitations ou les entreprises) ne peuvent pas encore être occupés au moment du déplacement physique, le plan établit une indemnité transitoire suffisante pour couvrir les dépenses temporaires de location et autres coûts associés jusqu'à ce que ces sites soient prêts.

16. Choix et préparation du site, et réinstallation.

16.1. Lorsque les sites prévus pour la réinstallation doivent être préparés, le plan de réinstallation décrit les autres sites de réinstallation envisagés et justifie le choix des sites retenus, y compris par les éléments suivants :

16.1.1. Les dispositifs institutionnels et techniques mis en place pour identifier et préparer les sites de réinstallation, en milieu rural ou urbain, dont la combinaison du potentiel productif, des avantages en termes d'emplacement et des autres caractéristiques est meilleure ou au moins comparable aux avantages des anciens sites; assortis d'une estimation du temps nécessaire pour acquérir et céder les terres et les ressources connexes ;

16.1.2. L'identification et l'examen de possibilités d'amélioration des conditions de vie au niveau local en réalisant des investissements supplémentaires (ou en établissant des mécanismes de partage des avantages tirés du projet) dans les infrastructures, les équipements ou les services ;

16.1.3. Toutes les mesures nécessaires pour empêcher la spéculation foncière ou l'afflux de personnes inadmissibles sur les sites retenus ;

16.1.4. Les procédures de réinstallation physique dans le cadre du projet, y compris les délais de préparation et de cessions des sites; et

16.1.5. Les modalités légales de régularisation de la propriété et de transfert de titres aux personnes réinstallées, y compris la sécurité de jouissance pour les personnes qui n'avaient pas les pleins droits sur les terres ou les structures concernées.

17. Logement, infrastructures et services sociaux.

17.1. Les plans visant à fournir (ou à financer la fourniture à la communauté locale) de logements, d'infrastructures (par exemple l'adduction d'eau, des routes de desserte, etc.) et des services sociaux (comme des écoles, des centres de santé, etc.); les plans pour maintenir ou fournir un niveau comparable de services aux populations hôtes; tout aménagement des sites, tout ouvrage de génie civil ainsi que les plans architecturaux de ces installations.

18. Protection et gestion de l'environnement.

18.1. Une description des limites des sites de réinstallation prévus; et une évaluation de l'impact environnemental de la réinstallation proposée et des mesures visant à atténuer et à gérer cet impact (coordonnée autant que possible avec l'évaluation environnementale de l'investissement principal occasionnant la réinstallation).

19. Consultation sur les modalités de la réinstallation.

19.1. Le plan décrit les méthodes de consultation des déplacés physiques sur leurs préférences parmi les options de réinstallation qui leur sont proposées, y compris, le cas échéant, les choix se rapportant aux formes d'indemnisation et d'aide transitoire, à la réinstallation de familles isolées ou de communautés préexistantes ou de groupes apparentés, au maintien des modes d'organisation des groupes, et au déplacement des biens culturels ou à la conservation de l'accès à ceux-ci (à l'exemple des lieux de culte, des centres de pèlerinage et des cimetières)

20. Intégration dans les communautés d'accueil.

Les mesures visant à atténuer l'impact des sites de réinstallation prévus sur les communautés d'accueil, y compris :

20.1. Les consultations avec les communautés d'accueil et les autorités locales;

20.2. Les dispositions relatives au versement rapide de tout paiement dû aux hôtes pour les terres ou d'autres biens cédés au profit des sites de réinstallation prévus;

20.3. Les dispositions permettant d'identifier et de régler les conflits qui peuvent surgir entre les personnes réinstallées et les communautés d'accueil;

20.4. Toutes mesures nécessaires pour renforcer les services (par exemple, éducation, eau, santé et services de production) dans les communautés d'accueil afin de répondre à la demande accrue de ces services ou de les porter à un niveau au moins comparable aux services disponibles dans les sites de réinstallation prévus.

Dispositions supplémentaires à intégrer dans les plans lorsque la réinstallation implique un déplacement économique

Lorsque l'acquisition de terres ou les restrictions à l'utilisation et/ou l'accès à des terres ou à des ressources naturelles peuvent entraîner de nombreux déplacements économiques, les dispositions permettant de fournir aux personnes déplacées suffisamment d'occasions d'améliorer ou au moins de rétablir leurs moyens de subsistance sont également intégrées dans le plan de réinstallation, ou dans un plan distinct d'amélioration des moyens de subsistance. Ces dispositions sont, entre autres :

21. Remplacement direct des terres.

21.1. Le remplacement direct des terres. Pour les personnes qui vivent de l'agriculture, le plan de réinstallation offre l'option de recevoir des terres de remplacement d'une valeur productive équivalente, ou démontre que des terres suffisantes d'une valeur équivalente ne sont pas disponibles. Lorsque des terres de remplacement sont disponibles, le plan décrit les modalités et les délais d'attribution de ces terres aux personnes déplacées.

21.2. Perte d'accès à des terres ou des ressources. Pour les personnes dont les moyens de subsistance sont affectés par la perte de terres, d'utilisation de ressources ou d'accès à des terres ou des ressources, y compris les ressources en propriété collective, le plan de réinstallation décrit les moyens d'obtenir des ressources de substitution ou de remplacement, ou prévoit autrement un appui à d'autres moyens de subsistance.

21.3. Appui à d'autres moyens de subsistance. Pour toutes les autres catégories de déplacés économiques, le plan de réinstallation décrit des moyens possibles d'obtenir un emploi ou de

créer une entreprise, y compris par la fourniture d'une aide supplémentaire adaptée, notamment une formation professionnelle, un crédit, des licences ou des permis, ou encore du matériel spécialisé. Au besoin, le plan de subsistance prévoit une aide spéciale aux femmes, aux minorités ou aux groupes vulnérables qui peuvent avoir plus de mal que les autres à exploiter d'autres moyens de subsistance.

21.4. Analyse des opportunités de développement économique. Le plan de réinstallation identifie et évalue toutes les possibilités de promotion de moyens de subsistance améliorés à la suite du processus de réinstallation. Il peut s'agir, par exemple, d'accords préférentiels en matière d'emploi dans le cadre du projet, du soutien au développement de produits ou de marchés spécialisés, de l'établissement de zones commerciales et d'accords commerciaux préférentiels, ou d'autres mesures. Le cas échéant, le plan devrait également déterminer la possibilité d'allouer des ressources financières aux communautés, ou directement aux personnes déplacées, par l'établissement de mécanismes de partage des avantages tirés du projet.

21.5. Aide transitoire. Le plan de réinstallation prévoit une aide transitoire à ceux dont les moyens de subsistance seront perturbés. Il peut s'agir de paiements pour compenser la perte de cultures et de ressources naturelles, le manque à gagner subi par les entreprises ou les employés lésés par la délocalisation des entreprises. Le plan prévoit le maintien de cette aide transitoire pendant toute la période de transition.

**ANNEXE 2 : FICHE D'ANALYSE DES
PROJETS EN CAS DE RÉINSTALLATION**

FICHE D'ANALYSE DES PROJETS EN CAS DE REINSTALLATION

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour aider dans la sélection initiale des sites devant abriter les aménagements du PRAPS 2.

IDENTIFICATION DU SITE			
N° d'ordre :		Date de remplissage	
Région de :		Département de :	
Commune de :		Quartier/village/ :	
<i>Responsable du projet/maitre d'ouvrage</i>		Nom, fonction, et informations sur la personne chargée de remplir le présent formulaire	

Brève description de l'activité ou sous projet projeté

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CARACTERISATION SOCIALE DU SITE			
Dimensions :	___m ² x ___m ²	Superficie :	_____(m ²)
Propriétaire(s) du (des) terrain(s) :			
Prénom & Nom (si personne physique)		Nom et raison sociale (si personne morale)	
Nature de mise en valeur (si terre exploitée)		Si terre non exploitée (caractéristiques à préciser)	
Nature, nombre et caractéristiques des équipements se trouvant sur le terrain			

CARACTERISATION SOCIALE DU SITE			
Nombre total des PAP potentielles :		Nombre de ménage dont la subsistance est liée à la terre :	
Nombre d'employées salaires		Total revenue net annuel tiré de la terre	

TRAVAIL SOCIAL NECESSAIRE	
Pas de travail social	<i>[préciser s'il s'agit d'une cession ou d'une dotation et annexer la documentation]</i>
Plan de réinstallation	
Plan de subsistance	

Annexe : Liste des personnes ayant participées à l'administration de la fiche.

Prénoms	Nom	Fonction/structure	Contact

**ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE
SÉLECTION ENVIRONNEMENTALE ET
SOCIALE**

**ANNEXE 4 : PLAN TYPE D'UN PLAN
RÉINSTALLATION (PR) OU D'UN PLAN DE
SUBSISTANCE**

Plan-type du Plan de Réinstallation

- Introduction
- Description du projet et présentation de la zone d'intervention
- Impacts potentiels
- Objectifs du plan de réinstallation
- Recensement
- Etudes socioéconomiques
- Cadre juridique, y compris les mécanismes de règlement des différends et d'appel
- Cadre institutionnel
- Admissibilité (Éligibilité et date butoir)
- Évaluation et indemnisation des pertes
- Aide transitoire
- Identification et préparation du site de réinstallation
- Logement, infrastructures et services sociaux
- Intégration avec les communautés d'accueil
- Participation communautaire et consultation sur les modalités de la réinstallation
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Responsabilité organisationnelle
- Calendrier d'exécution
- Coût et budget
- Suivi et évaluation

Plan-type du Plan de subsistance

Le Plan de subsistance devra prévoir les éléments suivants :

- Introduction
- Description du projet et présentation de la zone d'intervention
- Impacts potentiels
- Objectifs du plan de réinstallation
- Recensement
- Etudes socioéconomiques
- Cadre juridique, y compris les mécanismes de règlement des différends et d'appel
- Cadre institutionnel
- Admissibilité (Éligibilité et date butoir)
- Évaluation des pertes
- Plan de réinstallation décrivant les moyens de remplacement / substitution des terres et/ou des ressources affectées
- Aide transitoire
- Participation communautaire et consultation sur les modalités de restauration des moyens de subsistance
- Mécanisme de gestion des plaintes
- Responsabilité organisationnelle
- Calendrier d'exécution
- Coût et budget
- Suivi et évaluation

**ANNEXE 5 : ACCORD DES NÉGOCIATIONS
D'INDEMNISATION**

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère de l'Élevage et de la Production Animale

PRAPS 2

Entente individuelle

En vue de la mise en œuvre du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) pour [réf. Sous projet] dans le cadre du PRAPS 2 - Sénégal,

Entre

Nom et prénoms :
Date et lieu de naissance :
CIN n° /Passeport :
Adresse :

d'une part,

Et

L'Unité de Coordination du **PRAPS 2**, Représenté par, [spécifier l'adresse et le contact téléphonique];

d'autre part,

Conviennent et s'accordent sur ce qui suit:

Article premier : M / Mme / Mlle, titulaire de ou exerçant une activité ou possédant un bien [spécifier la nature du bien ou de l'activité affectée]

et située sur l'emprise [spécifier le sous projet ou l'activité ayant justifié l'acquisition de terre] est considéré(e) comme Personne Affectée par le Projet (PAP) au sens de la NES n°5 de la Banque mondiale en matière Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire que le GdS s'est engagé à appliquer dans le cadre l'exécution du PRAPS 2.

Article 2 : A ce titre, M / Mme / Mlle consent, *sans contrainte ni influence d'aucune sorte*, à libérer l'emprise occupée en contrepartie d'une compensation intégrale et effective.

Article 3 : Après avoir dument été informé des différentes options qui lui sont ouvertes, M / Mme / Mlleconsens librement et réitère son choix de recevoir une [spécifier la nature de la compensation]

Article 4 : Si la PAP choisit une compensation en nature pour une terre de remplacement et qu'au bout de trois (**03**) mois aucune terre n'est disponible, le PRAPS 2 s'engage à discuter avec elle des modalités d'un paiement en espèces d'un montant de FCFA équivalent à la perte de la terre.

Afin de faciliter sa réinstallation, la PAP bénéficiera également d'un appui au rétablissement de ses moyens de subsistance, sous forme de [spécifier la nature de l'appui], conformément aux principes régissant la NES n°5 de la Banque mondiale.

Article 5 : Si M / Mme / Mlle est considérée comme personne éligible aux mesures d'appui portant sur la vulnérabilité, le PRAPS 2 lui apportera une assistance dont la nature et les modalités seront arrêtées de commun accord.

Article 6 : Si M / Mme / Mlle s'engage à libérer l'emprise du projet au plus tard dans les 5 jours qui suivent la réception de la compensation.

Article 7 : Après réception de cette compensation, la PAP se désiste, expressément et irrévocablement, de toute instance ou action contre l'Etat du Sénégal et tout autre collaborateur ou mandataire du PRAPS 2, intervenant dans la mise en œuvre du projet.

Fait à _____, le
en deux (02) exemplaires originaux

L'intéressé
**(Signature précédée de « lu et
approuvé »)**

Pour le PRAPS 2 Sénégal

Visa de l'autorité administrative compétente

**ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE DE
RECENSEMENT ET D'ENQUÊTE
SOCIOÉCONOMIQUE**

1- ENQUÊTE MÉNAGE

Date :

N° de recensement :

Région :

Département :

Commune :

Quartier / Village :

Nom et Prénom du Chef de ménage :

Tableau à remplir en fonction des indications du chef de ménage.

Relation avec Chef de ménage	Nom et Prénom (selon orthographe sur la pièce d'identité)	Sexe	Age	Numéro de la pièce d'identité)	Dispose du bien depuis	Vu sur place

SECTION 1 – CHEF DE MÉNAGE

Nom du chef de ménage :

(Nom, prénom, selon pièce d'identité – Selon orthographe et en commençant par le nom suivi du prénom)

Numéro photo:

Date de naissance:

Sexe: M / F :

Pièce d'identité:

Situation matrimoniale : (entourer bonne réponse)

- marié (nombre d'épouses) si homme
- célibataire
- divorcé(e)
- veuf(ve)

Région ou pays de naissance:

Lieu de naissance:

Niveau d'alphabétisation: (entourer bonne réponse)

1. Analphabète
2. Langue (s) : a)....b)
2. Sait lire et écrire

Niveau d'étude: (entourer bonne réponse)

Aucun	Primaire Non achevé	Primaire achevé	Secondaire Non achevé	Secondaire achevé	Supérieur Non achevé	Supérieur achevé

SECTION 2 – ACTIVITE ECONOMIQUE DU MENAGE
Activités Economiques des Membres du Ménage

(Indiquer dans chaque case le type d'activité exercée

	Relation au Chef de Ménage	Nom et Prénom	Activité principale	Seconde activité	Troisième activité
1					
2					
3					

SECTION 3 – REVENUS DU MENAGE
Revenus monétaires

Résumer pour chacun des membres du ménage les revenus monétaires générés avant l'arrivée dans le camp ou pour ceux qui sont en dehors des camps de 2013, pour l'ensemble de l'année. Indiquer dans chaque case les revenus monétaires générés par an pour chacune des activités de chacun des membres du ménage.

Fournir les calculs annexes sur un feuillet séparé à agraffer au questionnaire, si nécessaire

	Relation au Chef de Ménage	Nom et Prénom	Activité principale	Seconde activité	Troisième activité
1					
2					
3					

*Qualifier les revenus monétaires de l'année de réalisation de l'enquête par rapport aux revenus d'une année moyenne**

Meilleurs / moyens / pires (entourer la bonne réponse)

**Il faut préciser que les personnes qui sont dans les camps ont perdu a priori leurs revenus antérieurs*

Revenus non monétaires

Résumer pour chacun des membres du ménage les revenus non monétaires (produits agricoles autoconsommés, résultat d'échange ou troc, etc...) générés avant l'arrivée dans le camp ou en 2013.

Indiquer dans chaque case les revenus monétaires générés par an pour chacune des activités de chacun des membres du ménage

	Relation au Chef de Ménage	Nom et Prénom	Activité principale	Seconde activité	Troisième activité
1					
2					
3					

Qualifier les revenus non monétaires après l'arrivée dans les camps par rapport à une année moyenne meilleurs / moyens / pires (entourer la bonne réponse)

Fournir au verso de la présente page la valorisation monétaire des revenus non monétaires, à faire avec la personne soumise à enquête.

Dépenses du ménage

Fournir la liste des principales dépenses du ménage avant l'arrivée dans le camp par an, sur la base de la classification suivante :

- Santé et soins:
- Logement (réparations, autres):
- Scolarité des enfants:
- Frais de logement:
- Fournitures scolaires:
- Eau potable:
- Transport
- Intrants agricoles:
- Médicaments pour les animaux:
- Autres

SECTION 4 –BIENS DU MENAGE

Terre

Identifier toutes les parcelles détenues par le ménage avec le chef de ménage sur la base du tableau ci

-dessous puis visiter les parcelles et remplir une FICHE PARCELLE pour chaque parcelle qui risquerait d'être perdue

	Localisation	Potentiellement affecté (<i>Oui ou Non</i>)	Surface affectée en m ²	Perte totale ou partielle	Usage (*) Régime d'occupation (**)
1					
2					
3					

Usages

- Périmètre jardin
- Jardin Bas -fonds
- Champs pâture
- Brousses
- Habitation
- Autres (à préciser)

Régime d'occupation

- Concession
- Propriété non titrée
- Location)
- Prêt occupation
- Squatters
- Autres (à préciser)

Préciser le nom et prénom du propriétaire dans les cas de location ou prêt :

Bâtiments

Identifier tous les bâtiments occupés et ou utilisés par le ménage avec le chef de ménage sur la base du tableau ci-dessous

Puis visiter les bâtiments et remplir une FICHE BATIMENT pour chaque bâtiment potentiellement affecté

Liste des bâtiments utilisés et/ou occupés par le ménage -inclure les bâtiments loués à d'autres

	Localisation	Potentiellement affecté (Oui ou Non)	Nature et Usage	Superficie en m2	Régime d'occupation
1					
2					
3					

Cheptel

Composition du Cheptel et nombre

- Bovin
- Porcs
- Petit ruminant
- Volaille
- Ovins
- Autres

Arbres fruitiers

Espèce et nombre

- Manguier
- Palmier
- Papayer
- Avocatier
- Oranger
- Safoutier
- Manioc feuilles (pieds)
- Autres (à préciser)

Autres biens (à préciser)

SECTION 5- Préférence en termes de recasement

Dans l'hypothèse où le Projet nécessiterait votre déplacement (personnes vivants hors des camps) ou votre réinstallation de votre ville ou village d'origine (personnes vivants dans les camps), quels sont vos souhaits sur les points suivants (poser les questions sous forme ouverte, ne suggérer les réponses que si la personne demeure sans réponse):

- Lieu d'installation: à (Lieu actuel d'habitation)
- Ailleurs (à préciser)
- Activité après réinstallation:
- Conditions de réinstallation:

Maison d'habitation : préférez

- vous reconstruire votre maison d'habitation par vous

- même ou la reconstruction par le projet;
- Terrains: Conditions prioritaires que doivent remplir les terrains de réinstallation;
- Assistance complémentaire (formation, assistance en nature, autre);

2- FICHE PARCELLE

N° cadastral de la parcelle :

Région :

Département :

Commune :

Date :

Contrôlée par :

Région :

Département :

Commune:

Chefferie :

Quartier :

Nom du Chef de ménage :

Section 1-Croquis, mesures et coordonnées GPS

Reporter les dimensions caractéristiques en mètres

-Indiquer la position des bâtiments et de quelques autres points caractéristiques

Section 2-Informations sur les occupants

	Nom, Prénom	Adresse	N° de recensement
Propriétaire			
Occupant			

Régime de la terre

- Concession
- Propriété non titrée
- Location
- Squatter
- Prêt occupation
- Autres (à préciser)

Section 3-Destination et utilisation

Vocation

- Périmètre jardin
- Cultures Pérennes
- Cultures Annuelles
- Jardin Bas -fonds
- Champs pâture
- Brousses

Section 4 -Biens Immeubles sur la Parcelle

- Bâtiment: Fiche bâtiment n° :
- Bâtiment: Fiche bâtiment n°:
- Bâtiment: Fiche bâtiment n° :
- Bâtiment: Fiche bâtiment n° :

Autres structures (puits, abris temporaires, latrines, douches, cuisine, hangars, clôture, tombeaux, autres)

3- FICHE BATIMENT

Date :

Région :

Département :

Commune :

N° de la parcelle :

Nom du Chef de ménage :

Section 1-Croquis, mesures et coordonnées GPS

Reporter les dimensions caractéristiques en mètres

-Indiquer la position des bâtiments et de quelques autres points caractéristiques

Statut de la PAP	Nom, Prénom	Adresse	N° de recensement
Propriétaire / Occupant			
Propriétaire non Occupant			
Occupant non propriétaire			
Occupants irréguliers			

Le propriétaire a-t-il construit le bâtiment lui-même ? Oui/non :.....

Vocation initiale du bâtiment

- Habitation
- Annexe Habitation
- Bâtiment pour activité
- Bâtiment d'exploitation agricole ou élevage
- Autres à préciser

Utilisation effective

- Concession
- Propriété non titrée (coutumière)
- Location (paiement loyer en espèces)
- Métayage (paiement loyer en nature)
- Occupation
- Sans autorisation

Section 2-Description et Etat

Etat général

- Neuf ou quasi neuf
- Bon
- Utilisable mais
- Médiocre
- Non utilisable et réparable
- En ruine

	Matériaux	Etat	Observations éventuelles sur l'état des différentes parties du
Sol			
Murs			
Toiture			
Ouvertures (portes et fenêtres)			
Autre (à préciser)			

Typologie matériaux à utiliser:

- Sol: Terre battue / Ciment / Carrelage / Pas encore
- Murs: Torchis / Briques de terre / Briques de terre enduit ciment / Briques de ciment / Briques de ciment enduit ciment / Autre
- Toit: Paille / Tôle / Tuiles / Tôles & plafonds / Pas de toit

ANNEXE 7 : FICHE DE PLAINTE

Date :
Région de
Département de
Commune deQuartier de.....
Dossier N°.....

PLAINTE

Nom du plaignant :
Adresse :
Ville:
Nature du bien affectée :

DESCRIPTION DE LA PLAINTE :

.....
.....

A, le.....

Signature du plaignant

OBSERVATIONS DE LA CHEFFERIE :

.....
.....

A, le.....

(Signature du Chef de quartier)

RÉPONSE DU PLAIGNANT:

.....
.....

A, le.....

Signature du plaignant

RESOLUTION

.....
.....
.....

A, le.....
(Signature du Chef de quartier ou son représentant) (Signature du plaignant)

**ANNEXE 8 : DETAILS SUR LES
CONSULTATIONS / PROCES-VERBAUX &
LISTE DES PARTIES PRENANTES
CONSULTÉES**

RESUME DES RENCONTRES INSTITUTIONNELLES : GOUVERNEUR, PREFET ET MAIRES DE COMMUNE

Partie prenante	Points discutés	Avis émis	Risques environnementaux et sociaux identifiés	Suggestions et recommandations
<p>Gouvernance de la région de St louis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations particulière majeures ; • Suggestions et recommandations 	<p>Le PRAPS est un projet très important pour la région vu les potentialités que la région regorge en élevage et en agriculture. Nous sommes entièrement disposés à accompagner le PRAPS2 et lui apporter toutes les facilitations nécessaires pour l'atteinte de ses objectifs de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La recrudescence des cas de fièvre de la vallée du rift une sorte de zoonose qui devient de plus en plus inquiétant ; - La rupture de certains vaccins contre les zoonoses surtout à Podor et à Dagana ; - La rupture de d'aliments de bétails pendant les périodes de transhumance ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la lutte contre les maladies animales ; - Renforcer les parcs à vaccination ; - Favoriser la disponibilité des vaccins contre les zoonoses ; - Améliorer la disponibilité et l'accès aux aliments de bétails pendant les périodes de transhumance
<p>Préfecture de Dagana (Région St louis)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations particulière majeures ; • Suggestions et recommandations 	<p>C'est une bonne nouvelle d'apprendre qu'une seconde phase du PRAPS se prépare. Les plans d'aménagement et d'occupation du sol (PAOS) sans restés sans effets escomptés entre les différentes activités humaines (élevage et agriculture). Les éleveurs ne vivent pas suffisamment de leurs activités car ils sont encore au niveau d'élevage extensif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'aliment de bétails, un enjeu de taille pour le pastoralisme à Dagana : en règle générale, le pâturage disparaît aussitôt dès le mois de janvier - Les conflits agriculteurs/éleveurs sont encore là à cause de la pression des périmètres agricoles ; - Risque majeur de feux de brousse avec l'abondance du fourrage cette année ; - La protection sanitaire du cheptel ; - Déficit en appui logistique et en renforcement de 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'accent sur la culture fourragère ; - Favoriser la protection des périmètres agricoles contre les empiètements animaux pendant le pâturage ; - Informer et sensibiliser les populations locales sur la nécessité de préserver les pâturages ; - Créer des fermes laitières un peu partout ; - Installer de petites unités de transformation des produits pastoraux ;

			<ul style="list-style-type: none"> - capacités des techniciens locaux ; - Déficit de capacités des éleveurs à tirer profit de leurs partenaires ; - Risque de mauvais ciblage des acteurs réels sur le terrain ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des éleveurs à défendre leurs intérêts face à leurs partenaires ; - Capitaliser les acquis du PRAPS1 ; - Faire un bon ciblage des acteurs sur le terrain ;
Mairie de la commune de Bokhol (département de Dagana)	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations et craintes ; • La problématique de l'accès au foncier • Le déplacement et la réinstallation des populations • L'indemnisation en cas de pertes de biens ; • Les groupes vulnérables ; • Suggestions et recommandations 	Bonne nouvelle. Le PRAPS a fait des réalisations mais ça reste. Les craintes de réinstallation ne se justifient pas car nos communes détiennent encore de réserves foncières pour abriter les éventuelles infrastructures du projet. Et il y a une procédure d'acquisition de terre bien maîtrisée. Il suffit juste de la respecter cette procédure.	<ul style="list-style-type: none"> - Les retards dans l'implantation du projet et la réalisation des ouvrages ; - L'implication des élus locaux, des maires dans le processus de décision concernant surtout les affaires foncières, - L'établissement de délibération sur les terres en bonne e due forme ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des comités locales de gestion des infrastructures réalisées ; - Impliquer les maires en amont et en aval dans le processus de décision ; - Veiller à l'obtention de délibération régulière, conforme ; - Veiller à une mise en place et à une exécution rapide du projet
Gouvernance de la région de Louga	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations particulière majeures ; • Suggestions et recommandations 	Nous saluons la démarche participative adoptée et votre échantillon est bon pour les consultations. Une deuxième phase du PRAPS, une bonne nouvelle car le PRAPS est un très bon projet dont nous avons connaissance quand nous	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des arrêtés pour la matérialisation des parcours du bétail ; - L'implication des élus locaux dans le processus 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les arrêtés pour la matérialiser les parcours du bétail ; - Impliquer les élus locaux dans le processus de décision ;

		servions à Tambacounda. Mais il y a eu beaucoup d'infrastructures qui n'ont pas été réalisées notamment les parcours du bétail		- Favoriser le dialogue, le consensus avec les parties prenantes sur les décisions relatives aux actions du projet ;
Préfecture du département de Louga	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations particulières majeures ; • Suggestions et recommandations 	Nous vous souhaitons la bienvenue et nous disons que le PRAPS est d'une importance capitale pour la région en général et le département en particulier et les activités prévues sont pertinentes par rapport à la zone. Nous sommes disposés à accompagner et à appuyer le projet tout comme tous les projets de l'Etat.	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de rupture de sérum de vaccins ; - Les conflits entre éleveurs et agriculteurs ; - Les infrastructures d'appui au développement du secteur ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'accent sur la participation de tous les acteurs concernés ; - Arriver au Sous-préfet pour plus ample informations ;
Mairie de Keur Momar Sarr (Dpt de Louga)	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations et craintes ; • La problématique de l'accès au foncier • Le déplacement et la réinstallation des populations • L'indemnisation en cas de pertes de biens ; • Les groupes vulnérables ; • Suggestions et recommandations 	Le PRAPS est le bienvenu car 90% de la population locale est éleveurs. Nous n'avons pas de problème de terre pour accueillir les infrastructures du PRAPS car il y a suffisamment de réserves foncières. Nous disposons d'une procédure d'acquisition foncière avec des étapes connues qui part de la formulation de la demande à l'octroi ou au rejet en passant par la visite du site et par la délibération et	<ul style="list-style-type: none"> - En cas d'impact de déplacement nous avons suffisamment de terres pour assurer la compensation en nature (terre contre terre). - L'accès aux infrastructures pastorales ; - La lutte contre les feux de brousse ; - Les équipements de conservation de lait - La sécurisation des périmètres agricoles facteur de paix entre éleveurs et agriculteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le renforcement des infrastructures pastorales en place ; - Aider à la lutte contre les feux de brousse ; - Aider aux équipements permettant la conservation du lait ; - Aider à l'arrivée du projet dans notre zone ; - Impliquer le Maire dans tout le processus de décision en général et dans celui d'acquisition de terres pour le projet

		l'approbation de l'autorité publique compétente. Nous avons également notre mécanisme de résolution des conflits qui débute par le chef de village et se termine par le sous-préfet et en passant par le Maire.		
Gouvernance de la région de Matam	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations particulière majeures ; • Suggestions et recommandations 	Le PRAPS, un très bon projet. Nous nous réjouissons de ce qui déjà réalisé pendant le PRAPS1	<ul style="list-style-type: none"> - La construction de poste vétérinaire à Kanel et à Waoundé ; - Le renforcement du parc à vaccination ; - La préservation du tapis herbacé 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un poste vétérinaire à Kanel et à Waoundé ; - Renforcer les parcs à vaccination ; - Veiller à la préservation du tapis herbacé ;
Préfecture du département de Ranérou Ferlo	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations particulière majeures ; • Suggestions et recommandations 	Le PRAPS, un projet très intéressant.	<ul style="list-style-type: none"> - La préservation de l'équilibre des écosystèmes ; - Le respect de la réglementation en matière d'études environnement ; - La préservation de la couverture végétale ; - La préservation des ressources naturelles ; - La prise en compte de la lutte contre les feux de brousse qui peut anéantir les efforts du PRAPS ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'équilibre des écosystèmes ; - Respecter la réglementation en matière d'études environnement ; - Préserver la couverture végétale ; - Préserver les ressources naturelles ; - Prendre en compte la lutte contre les feux de brousse qui peut anéantir les efforts du PRAPS ;

<p>Mairie de la Commune d'Oudalay</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations et craintes ; • La problématique de l'accès au foncier • Le déplacement et la réinstallation des populations • L'indemnisation en cas de pertes de biens ; • Les groupes vulnérables ; • Suggestions et recommandations 	<p>Je n'ai vraiment pas encore entendu ni constaté des actions du PRAPS dans ma localité. C'est pourquoi nous espérons que le PRAPS2 arrivera à nous autres. Car les activités du PRAPS correspondent exactement à notre vécu. Nous sommes prêts à appuyer et à accompagner le PRAPS2. Nous délibérons à chaque fois que de besoin sur le foncier en faveur des projets de développement. Il y a suffisamment de réserves foncières pour accueillir les infrastructures du PRAPS prévues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les impacts sur les terres agricoles, il peut y en avoir mais ils seront certainement minimes car les populations font encore de la culture extensive ; - Les conflits ne manquent pas mais nous avons une fédération au sein de laquelle il y a un comité chargé de gérer les conflits. Et si le conflit ne se règle pas à ce niveau c'est le maire qui intervient depuis ça s'arrange. Jamais un différend n'est allé au-delà. - La collaboration avec la Mairie ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut collaborer étroitement avec la Mairie en particulier sur les aspects liés au foncier ; - Il faut mettre à contribution les systèmes communautaires de gestion des conflits ;
<p>La gouvernance de Kaffrine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations particulières majeures ; • Suggestions et recommandations 	<p>Le PRAPS un important projet qui a joué un rôle important à Koumpentoum. La 2nd phase est une bonne initiative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le retard dans la mise en place ; - Les feux de brousse ; véritables enjeux ; - La résolution des conflits agriculteur/éleveur qui existent de plus bel ; - L'implication effective des maires de communes ; - Ouverture des pare-feux ; - L'appui aux unités pastorales ; - L'information et la sensibilisation à travers les comités locaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer d'abord la phase 1 avant d'aller vers la 2^{ème} phase ; - Aider à la résolution des conflits entre éleveur et agriculture - Favoriser la mise en place rapide du PRAPS2 ; - Mettre l'accent sur la lutte contre les feux de brousse ; véritables enjeux ; - Aider à la résolution des conflits

			<ul style="list-style-type: none"> - Appui logistique aux services techniques 	<p>agriculteur/éleveur qui existent de plus bel en mettant à contribution les mécanismes communautaires de règlement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'implication effective des maires de communes ; - Ouvrir des pares-feux ; - Appui aux unités pastorales ; - Renforcer l'information et la sensibilisation à travers les comités locaux ; - Appuyer en logistique les services techniques
<p>Maire commune de Kounthiouba Wolof</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations et craintes ; • La problématique de l'accès au foncier • Le déplacement et la réinstallation des populations • L'indemnisation en cas de pertes de biens ; • Les groupes vulnérables ; • Suggestions et recommandations 	<p>Le PRAPS est un bon projet parce qu'il a aidé au renforcement des infrastructures pastorales en réalisant des magasins, des parcours à bétail, des abreuvoirs, des pares feu et réhabiliter le forage de Kouthiaba. Toutefois, il faut une meilleure implication de la communauté et des collectivités territoriales en vue d'une appropriation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de non implication des populations locales : cela s'explique que la communauté n'a pas été informé du déroulement des chantier - Risque de non implication des collectivités territoriales : est le résultat que les autorités n'ont pas été impliqués dans le choix des sites des infrastructures. - Risque de perte de terre, d'habitat : cela s'explique par un manque de terre de la zone 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en en place un comité de pilotage pour une meilleure implication de la communauté en vue d'une appropriation du projet - Impliquer la mairie pour l'identification et la surveillance des réalisations - Organiser des sessions de formation pour les auxiliaires pour un meilleur appuie de l'agent vétérinaire - Renforcer les adductions d'eau

				- Renforcer la communication entre le projet et la communauté.
--	--	--	--	--

RESUME DES RENCONTRES CONJOINTES AVEC LES AGENTS TECHNIQUES D'ELEVAGE CHEFS DE POSTES VETERINAIRES DE KEUR MOMAR SARR ET SYER ET DU CONSEILLER AGRICOLE ET RURAL DE L'ANCAR

Partie prenante	Points discutés	Avis émis	Risques environnementaux et sociaux identifiés	Suggestions et recommandations
Conseiller agricole et rural de l'ANCAR (Abdoulaye Hotte) ; Chefs de postes vétérinaires de Keur Momar Sarr (Saliou Dièye) et de Syer (Lamine Diatta)	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du projet ; • Préoccupations particulière majeure ; • Suggestions et recommandations 	<p>Le PRAPS 2 est un bon projet très attendu pour le relever les défis d'un développement socio culturel et économique.</p> <p>Les agents techniques sont pressés de voir le démarrage du projet vu les attentes en termes d'appui.</p> <p>La mise en œuvre du PRAPS au niveau de Keur Momar SARR peut permettre le renforcement et la facilitation des rôles des agents.</p> <p>Ils pourront accompagner la mise œuvre du projet par le biais de sensibilisation de l'information et de la formation des communautés, Veiller au respect des engagements des différentes parties prenantes de la commune dans le cadre du projet.</p> <p>Le projet vient à son heure vue que les politique de l'Etat oublie souvent le secteur de l'élevage.</p> <p>Les potentialités en ressources naturelles et humaines sont là pour faciliter le développement du projet ;</p>	<p>Les risques peuvent liés à l'exécution du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance ; - Ciblage des vrais acteurs ; - Limitation de la zone d'intervention du projet ; - La non implication de tous les agents techniques de développement de l'arrondissement ; - La non pris en compte des recommandations des agents de développement de la localité ; - La limitation des activités sur le pastoralisme et la non prise en compte de la pisciculture et de l'aquaculture qui répondent aux potentialités de la localité ; - La non valorisation du potentiel hydrique de la localité qui abrite le lac de Guer ; - Non prise en compte des problèmes institutionnels du 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les changements climatiques; - Mettre les éleveurs au centre de décisions et d'interventions; - Renforcer les capacités des services de l'État comme élevage, ANCAR et le CADL dans le domaine de la santé animale et de gestion des déchets vétérinaires - Capitaliser les résultats et leçons apprises des projets antérieurs; - Mettre en place des infrastructures collectives pastorales (parc à vaccination, aire d'abattage, magasin d'aliments de bétail, marchés à bétail...) - Mettre en place des infrastructures de gestion des déchets car il n'existe aucun mécanisme et les déchets et emballages ou médicaments non stockés au

			<p>service de l'élevage (construction de poste vétérinaire ; d'aire d'abattage, et logement pour les agents) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La non prise en compte des difficultés et limites du PASA Loumakaf ; - Accidents des agents et éleveurs lors de campagnes de vaccination menées au niveau des Zériba ; - Contamination (infections, maladies zoonotiques...) des agents et collectivités par les déchets vétérinaires (médicaments, emballages...) stockés au niveau des habitations des agents qui sont en location et partagent les lieux avec leur famille et voisins ; - Conflits entre pasteurs et agriculteurs ; 	<p>niveau des logement des agents;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une indemnité de risque pour les agents vétérinaires; - Doter les agents de kits de protection (EPI) - Former les agents sur les risques associés au métier et pratique de l'élevage; - Faciliter l'accès aux médicaments vétérinaires et vaccins et aux aliments de bétail concentrés; - Aménager des pares feux pour lutter contre les feux de brousse et protéger le tapis herbacé; - Vacciner les agents contre les zoonoses surtout la rage; - Construire des postes vétérinaires et logements pour les agents - Aménager des mis en défens -
--	--	--	--	---

PROCES-VERBAUX DES CONSULTATION

PROCES VERBAL
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
(Acteurs institutionnels)
PRAPS 2

- Région de : ST-Louis
- Département de : DAGANA
- L'An deux mille vingt et le 16 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
- Lieu : Préfecture de DAGANA
- La rencontre était présidée par : Hamadou Boudiaby
- Étaient représentés :
 - 1) Brigade centrale des Forces et préfecture de Dagana
 - 2) Le secteur des Forces et préfecture de Dagana
 - 3) Le service départemental de l'action sociale de Dagana
 - 4) Le service départemental de l'élevage de Dagana
 - 5) Le service départemental de développement rural(Voir la liste en annexe du présent rapport)
- Les points discutés :
 1. Connaissance et perception du PRAPS2 :
 2. Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet :
 3. Enjeux et Impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
 4. Expérience de PRAPS1
 5. Système foncier, pertes de terre et réinstallation :
 6. La situation du genre dans la zone dans la zone d'intervention du projet : (VBG, HS, VFF etc.)
 7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :
 8. Situation de la gestion de la main-d'œuvre dans la zone d'intervention du projet:
 9. Identification et Participation des parties prenantes :
 10. Les besoins en renforcement de capacité (Point sur les ressources disponibles) :
 11. Suggestions et recommandations :

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

1- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2

Le PRAPS 2 est un bon projet car il favorise la création des
musées, défend et développe les personnes, l'inclusion sociale, la lutte contre
la pauvreté, l'exode rural et l'immigration clandestine.
Le PRAPS 2 va également permettre la santé animale et le
stockage du lait et travers les paires de vaccination et les unités
de conservation du lait.

2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

- Risque de pertes de terres pour les populations
- Risque de mauvais ciblage des acteurs et de détournement d'objectif
- Risque d'échec dans la mise en place des mise à défendus (absence de clôture)
- Risque de une mauvaise communication, et d'implication insuffisante des acteurs clés.
- Risque de discrimination dans le choix des acteurs
- Risque de non prise en charge de la gestion des déchets
- Risque de mauvais ciblage de zone pour les pépinières

3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

- Favoriser l'accès à l'eau dans la zone du Djéry
- Mettre l'accent sur la culture fourragère pour apaiser les conflits
- Mettre en place des comités de veille pour lutter contre les vols de bétails
- Construire des unités de logement pour les agents techniques
- Protéger les mise à défendus par des clôtures
- Utiliser les forêts claires pour la mise en défendu
- Impliquer tous les acteurs sans distinction de taille
- Favoriser la mise en place d'un système de gestion des déchets
- Ouvrir les Pare-feu à la fin d'octobre
- Faire un bon ciblage de zone (un seul) pour les pépinières.

Commencé à 15h 09 mn la séance a pris fin à 15h 23 mn

Faite à Dagona le 16/11/2020

Le (a) Président(e) de séance

Le (a) rapporteur(se) de séance







[Handwritten signature]
Soulayman SAKÉ

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES - REGION DE ST LOUIS
(PRAPS2)

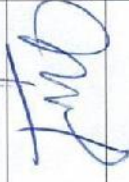






Date	Prénom et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
16/11/20	Khadija HAMAN	M	Gouvernement	Ad/Gouvernement	978 29 0 618	khadija.ham@seil.sn	
16/11/20	Gora SEYE	M	SRAS	chef de service	97.425.10.03	goraseye@yahoofr	
16/11/20	Seignatou DINGE	F	SREQA/SQ	ch. d. du Service	71 864 6865	seignatou@yahoofr	
16/11/20	Hamada Nbadibien N	M	CSF de Pointe-Noire	ch. de centre	97609783	medeng@yahoofr	
16/11/20	Salamata GAYE	F	Cadastre	Secrétaire	# 320-09 86	Salamata.gaye59@gmail.com	
16/11/20	Fenda Seye	F	ARS	assistante	33961764	and.n@autoquadrini.org	
16/11/20	Hamadou BILAL	M	DRR	DRR	773342490	sludaly@yahoofr	
16/11/20	Solene SIMONE	F	DEFC	Secrétaire	71249825	maissolene@yahoofr	
16/11/20	Lucie GATIS	F	Inter-États	Secrétaire	77776583	lucie.gatis@yahoofr	

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES - REGION DE ST LOUIS
(PRAPS2)**

Date	Prénom et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
16/11/2020	Abraham Ndior	M	Inspection du Travail	Inspecteur du Travail	97 6360130	bakou1980@hotmail.com	
16/11/2020	Antoine Nassi Badiou	M	Chet de Gestion régionale Hydrologique	Chet de Gestion	97 518 5962	antoinenassi@gnm.igml.com	
16/11/2020	Abeloy Senghor	M	DRAR	Chet de Gestion	97 5 4231 93	maestenghor@yahoo.fr	
16/11/2020	Yally Fall	M	SERVICE GÉNÉRAL	CHIEF BUREAU	97 7837824	Fall.yally@gnm.igml.com	



**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES - REGION DE ST LOUIS
(PRAPSS2)**

Date	Prénom et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
16.11.2020	Ibra FALL	M	Préfecture de Fatick	Préfet	7752905	pref-dafana@infener.gouv.sn	
	Waly Diior Diouf	M	Eaux et Forêts Dagana	Chef de Brigade centrale	774073470	walydiouf@yahoofr	
11	Salim SYLLA	M	Eaux et Forêts D T 011	Chf Brigade centrale (D T 011)	773855537	salim-sylla@yahoofr	
11	Mamadou Gadiaby	M	Dagana	Adjoint Service Administratif Elevage	77695148	diakonalo@gmail.com	
11	Abdou Kader Gorge	M	SDDR / Dagana	Adjoint chef service	776524600	abdoulkadergorg@gmail.com	
11	Abdourahimane Thi	M	SDDR / Dagana	Chf service général	775312449	athaliel@hotmail.com	
11	Al Hadji Souley	M	Préfecture de Fatick	Maire	776529370	alhadji@yahoofr	

PROCES VERBAL
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
(Acteurs institutionnels)
PRAPS 2

• Région de : Louga

• Département de : Louga

• L'An deux mille vingt et le 17 novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).

• Lieu : Service départemental de l'élevage de Louga

• La rencontre était présidée par : M. Boubacar Sy

• Étaient représentés :

- 1 - Service départemental de l'élevage
 - 2 - Service départemental du développement rural
 - 3 - Service départemental de l'action sociale
- (Voir la liste en annexe du présent rapport)

• Les points discutés :

1. Connaissance et perception du PRAPS2 :
2. Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet :
3. Enjeux et Impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
4. Expérience de PRAPS1
5. Système foncier, pertes de terre et réinstallation :
6. La situation du genre dans la zone dans la zone d'intervention du projet : (VBG, HS, VFF etc.)
7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :
8. Situation de la gestion de la main-d'œuvre dans la zone d'intervention du projet:
9. Identification et Participation des parties prenantes :
10. Les besoins en renforcement de capacité (Point sur les ressources disponibles) :
11. Suggestions et recommandations :

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

1- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2

Le projet est un bon projet car il peut aider au développement de la région par le renforcement des infrastructures pastorales, l'accompagnement des personnes vulnérables et l'amélioration des services fourragers et une fertilisation des terres agricoles.

2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

Risques d'expropriation, de pertes de terres d'habitat et d'arbres.
Risques d'une délibération irrégulière non conforme sur les terres
Risque de non implication des collectivités territoriales
Risque de non implication des populations locales
Risque de confusion entre l'exploitant et le propriétaire de terre
Risque de non engagement vis-à-vis des travailleurs (retard de paiement)
Risques sécuritaire et sanitaire vis-à-vis des cueilleurs par rapport au non respect des mesures de préservation et de protection,

3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

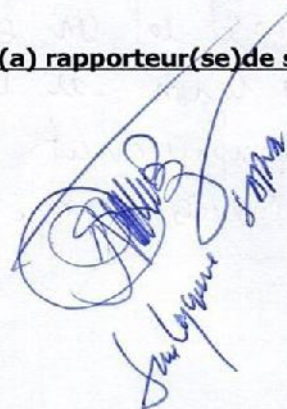
Tant l'effet de minimiser les pertes de terres d'habitat et d'arbres - Veiller à une délibération régulière et conforme sur les terres du projet. Veiller à l'implication des populations et des collectivités territoriales. Bien identifier l'exploitant du projet et le. Impliquer les services techniques, les chefs de villages et les notables dans le mécanisme de gestion des plaintes. Donner force de projet en appuyant les groupes vulnérables (handicapés, orphelins, personnes âgées, veuves chef de ménage sans revenus, indigents demandant de l'aide - Renforcement des capacités des services techniques impliqués dans le projet (logisticiens et experts)

Commencé à 10H 40 MN la séance a pris fin à 12H 45






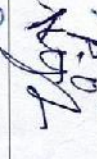


Faite à Louga le 17/11/2020

Le (a) Président(e) de séance



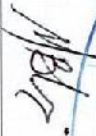




Le (a) rapporteur(se) de séance



LISTE DES PERSONNES RENCONTREES – REGION DE LOUGA
(PRAPS2)

Date	Prénom et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
17/11	Aura Ndongo KOP	F	Gouvernance	AN	77-528-06-14	awandi.ouydingp@gmail.com	
17/11	Abdoul Aziz FALL	M	Préfecture	AP	775290911	leugo.prefecture@cl.fr	
17/11	Naime Fakou Thiaw	F	SRELEPA	chef service	77 505 7952	thiamawet@yahoo.fr	
17/11	Hedy Biello	F	ARL	secrétaire	339674475	andlg06@yahoo.fr	
17/11	Ousseynou BSA	M	Impôt et Douane	Impôt	77 819 1302	ousseynoubsa13@gmail.com	
17/11	Abdou ul Kacim Kane	M	chef bureau Cadastral	chef bureau Cadastral	775564215	Karimkane2016@gmail.com	
17/11/2020	Adama Sow	M	services d'hygiène	chef de service	775249973	sowadama@yahoo.fr	
17/11/20	Samba Tare	M	OMAS	chef de service	778197774	Samba.Poll@proton.fr	

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES - REGION DE LOUGA
(PRAPPS2)**

Date	Prénom et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
AF-Mars	Geumbe Biello	F	Acteur Associé	Prof de doutoré	774523836	geumbabiello70@gmail.com	
"	Boubacar Sy	M	SDERPA	Adf SDEL	775642440	boubacarsy@gmail.com	
"	Maoiré BADI	M	SDDR	Adf Prof SDDR	775465319	maoiresadi@gmail.com	
"	Gorgui Sow	M	Mairie	Adjoint Maire	77.537.9123		
	Lamine Diatta	M	ATE/C MBS/Forst	ATE	774525917	diattalamine89@gmail.com	
	Abdoulaye Hott	M	AN CAR Elevage	CAR	77511335	abdoulayehott@hotmail.fr	
	Jalieu Biéga	M	Kouromankou	CPV	776509282	jalieubiéga@gmail.com	

2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

Risque de perte de terre, source de frustration et de rejet potentiel du projet.
Risques et impacts sur les groupes vulnérables (les personnes âgées, les femmes veuves, les enfants, les personnes en situation d'handicap etc.)
Risque de non implication des services techniques
Risque de doublon au niveau des activités du projet
Risque de déforestation avec l'implantation de infrastructures

3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

Favoriser le dialogue et l'implication des populations locales et des services techniques dans l'acquisition de terres.
Prendre en compte les personnes vulnérables
S'approcher de autres projets et programmes en place pour éviter les doublons;
Favoriser la main-d'œuvre locale, facteur d'adhésion au projet
Favoriser la labélisation de certains produits stratégiques
Prevoir des actions de reboisement compensatoire.
Favoriser l'emploi des jeunes dans les activités du PRAPS 2

Commencé à 12h 07 mn la séance a pris fin à 13h 45 mn

Faite à Ranerou le 18 / 11 / 2020

Le (a) Président(e) de séance



Le (a) rapporteur(se) de séance

PROCES VERBAL

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

(Acteurs institutionnels)

PRAPS 2

- Région de : KAFFRINE
- Département de : KOUNGHEUL
- L'An deux mille vingt et le 19 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
- Lieu : Le service départemental de l'élevage
- La rencontre était présidée par : M^r. Abdou Loum
- Étaient représentés :
..... 19 Le service départemental de l'élevage
..... 29 Le service départemental de l'action sociale
..... 39 Le service départemental de l'agriculture
.....
..... (Voir la liste en annexe du présent rapport)
- Les points discutés :
 1. Connaissance et perception du PRAPS2 :
 2. Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet :
 3. Enjeux et Impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
 4. Expérience de PRAPS1
 5. Système foncier, pertes de terre et réinstallation :
 6. La situation du genre dans la zone dans la zone d'intervention du projet : (VBG, HS, VFF etc.)
 7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :
 8. Situation de la gestion de la main-d'œuvre dans la zone d'intervention du projet:
 9. Identification et Participation des parties prenantes :
 10. Les besoins en renforcement de capacité (Point sur les ressources disponibles) :
 11. Suggestions et recommandations :

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

1- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2

Le PRAPS est un bon projet dont les réalisations dans le domaine du pastoralisme sont visibles, et très appréciées. La démarche inclusive adoptée qui peut combiner les risques de conflit. Les réalisations du PRAPS sont très appréciées et peuvent aider au développement du secteur.

2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

Risque de non implication de services techniques tel que celui de l'agriculture
Risque de non implication de populations et de acteurs locaux
Risque de concentration des activités vers le nord au détriment du sud.
Risque de déficit de communications et de l'information sur le projet.
Risque d'exclusion des femmes sans l'accès au foncier

3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

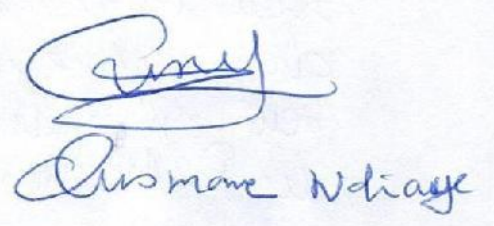
Impliquer le service de l'agriculture dans la mise en œuvre et mettre l'accent sur l'implication de population et de acteurs locaux
Mettre en place des boutiques pastorales pour lutter contre la vente de produits animaux illicites, nocifs aux animaux
Étendre les actions du PRAPS 2 vers le sud et renforcer les capacités des comités d'accueil - Renforcer la capacité des agents en incrimination cartographique - Collaborer avec les médias communautaires, mettre en place un comité de réflexion.
Favoriser l'accès des femmes à la terre - Impliquer les maisons de justice -

Commencé à 13h 44 la séance a pris fin à 14h 32 mn

Faite à Goumheul le 19 / 11 / 2020










Le (a) Président(e) de séance

Le (a) rapporteur(se) de séance



Ousmane Ndiaye

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES - REGION DE KAFFRINE
(PRAPSS2)

Date	Prénom et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
19/04/20	ABOU BA	M	Secours	A. A	775290606	abouba21@gmail.com	
19/04/20	Fatou KA	F	SREPA	Chef de Service	776473412	fk03150@gmail.com	
11	Olimata FAYE	F	IEEF	Chf Service	7755513		
11	Samba NDIAS TALL	M	DRDR	Chf de Service	776137007	olimathymane@gmail.com	
11	Maamadou BA	M	SRTSS	Chf de Service	778247268	baamadou72@gmail.com	
11	Maamadou SENE	M	BDAH	Chf de Service	776539809	maamadou@gmail.com	
11	Samba FAYE DIEP	M	APD	Chf de Service	775569219	sambafayediep@gmail.com	
11	Birane NIOP	M	DREEC	Chf de Service	77166156	dreeckaffrine@gmail.com	
11	Moumouna THIAIS	F	Acteur locale	Chf de Service	776300250	moumouna2@gmail.com	

PROCES VERBAL
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
(Acteurs institutionnels)
PRAPS 2

- Région de : Tambacounda
 - Département de : Kumpentoum
 - L'An deux mille vingt et le 20 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
 - Lieu : Préfecture de Kumpentoum
 - La rencontre était présidée par : M. Hamady Mbengue
 - Étaient représentés :
 - 1) La Préfecture de Kumpentoum
 - 2) Le service départemental des Eaux et forêts
 - 3) Le service départemental de l'élevage
 - 4) La maison des éleveurs
- (Voir la liste en annexe du présent rapport)

• **Les points discutés :**

1. Connaissance et perception du PRAPS2 :
2. Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du projet :
3. Enjeux et Impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
4. Expérience de PRAPS1
5. Système foncier, pertes de terre et réinstallation :
6. La situation du genre dans la zone dans la zone d'intervention du projet : (VBG, HS, VFF etc.)
7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :
8. Situation de la gestion de la main-d'œuvre dans la zone d'intervention du projet:
9. Identification et Participation des parties prenantes :
10. Les besoins en renforcement de capacité (Point sur les ressources disponibles) :
11. Suggestions et recommandations :

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

1- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2

Nous avons connu et vu le PRAPS 1 à travers ses actions de développement dans le secteur du pastoralisme et qui sont très bénéfiques pour les populations. Cependant, certaines actions initiées demeurent et restent encore inachevées telles que des forages non fonctionnels, le marché de Taos Koté, des infrastructures qui ne respectent pas les normes techniques etc.

2- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

- La transhumance non prise en charge
- La non prise en compte de la lutte contre les feux de brousse,
- La non prise en compte du renforcement de capacités des comités de lutte contre les feux de brousse
- Le déficit d'information et d'implication des acteurs
- Le non achèvement des réalisations entamées -

3- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

Poursuivre et achever les réalisations entamées - Favoriser un démarrage rapide des actions du projet - Renforcer les capacités des agents techniques - Favoriser la lutte contre les feux de brousse - Equiper les comités de lutte contre les feux de brousse - Alléger les procédures de décaissement - Renforcer la santé animale - Créer des comités d'accueil - Renforcer les capacités en surveillance épidémiologique et en incrimination artificielle et en information - Mettre au service les ouvrages achevés et non fonctionnels

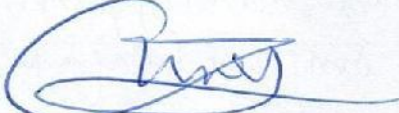
Commencé à... 11h 30mn... la séance a pris fin à... 13h 20mn

Faite à... Kumpentoum... le... 20 / 11 / 2020


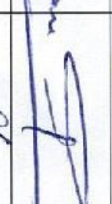




Le (a) Président(e) de séance

Le (a) rapporteur(se) de séance


Houdy ABENGUE


Choune NDIAYE

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES - REGION DE TAMBACOUNDA
(PRAPS2)**

Date	Prénom et Nom	Sexe	Structure	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
20/11/2020	Amadou Salmane FALL	M	Gouvernance Tampaka	Adjoint au Gouverneur	975290623	amadou.salmane.fall@yakoof.com	
20/11/2020	Bernedy MBENGUE	M	Préfecture Koupenkou	Préfet Rup	995250598	bernedy.mbenque@yakoof.com	
20/11/2020	Henri MGD GOEYE	M	Koupenkou	Doct. Représentant Rup	995250941	henri.mgdgoeye@yakoof.com	
20/11/2020	Arnaidou Soudou	M	Koupenkou	NDÉ	996196888	-	
20/11/2020	Ed-Dama Dior	M	Eaux et Forêts Koupenkou	chef secteur	991115934	eddamadior@yakoof.com	
20/11/2020	Abdou Niama N	M	SDÉLPA	Adjes	996125657	abdou.niama.n@yakoof.com	

PROCES VERBAL
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
(Acteurs non - institutionnels)
PRAPS2

- Région de : St-Louis
- Département de : DAGANA
- L'An deux mille vingt et le 16 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
- Lieu : Mairie de Bokhol
- La rencontre était présidée par : Hamidou Diallo Pdt MSE
- Étaient représentés :
 - 19- Le chef de village de Bokhol
 - 20- Le Président maison des éleveurs de Bokhol
 - 21- Le Président de l'unité pastorale de Bokhol
 - 22- Président comité de collecte de lait Bokhol
 - 23- Président Banque pastorale système
 - 24- Trésorier D.P.F.E.L. (Voir la liste en annexe du présent rapport)
- Les points discutés :
 1. Connaissance et perception du projet :
 2. Enjeux et Impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
 3. Système foncier, pertes de terre et réinstallation :
 4. Mesures de compensation et expérience en matière de réinstallation :
 5. Mécanisme de gestion des conflits :
 6. Identification et participation des acteurs locaux :
 7. Structures organisationnelles actives dans le domaine de l'intermédiation sociale
 8. Besoins d'accompagnement des communautés participant aux opérations de réinstallation :
 9. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

4- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2

Le PRAPS est un excellent projet qui nous a permis de disposer des infrastructures pastorales jamais obtenues et qui contribuent à développer le secteur et à améliorer nos conditions de travail et nos revenus. L'obstacle unique et seule difficulté est l'accès à l'eau.

5- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

Le projet PRAPS, quelque soit ses phases, ne comporte aucun risque pour nous, les populations locales, autour, dans le pastoralisme à Bokhol

6- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

- Aider à l'accès et à la maîtrise de l'eau par la construction de forages de proximité
- Bénéficier le projet par la construction d'une case de santé
- Appui en équipement de collecte de fourrages (fourcheuse et herbes) pour coupe et conserver le fourrage en excrochante.
- Renforcer la capacité des élévateurs en dynamique organisationnelle en gestion administrative et financière et en alphabétisation
- Impliquer les services techniques (Famuc et Préf.) et de l'ordre (Gendarmerie) et les organisations (LBD, APS, ASTEL etc.)
- Impliquer la mairie et collaborer avec elle dans tout le processus

Commencé à 16h 51 mn la séance a pris fin à 18h 10 mn

Faite à Bokhol le 16 / 11 / 2020

Le (a) Président(e) de séance



Le (a) rapporteur(se) de sé

Signature of the rapporteur with a large signature and the name 'Salyman' written below.

PROCES VERBAL
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
(Acteurs non - institutionnels)
PRAPS2

- Région de : louga
- Département de : louga
- L'An deux mille vingt et le 17 novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
- Lieu : Mairie Commune Fleur Nmar farr
- La rencontre était présidée par : N. Ousseynou NIANG / Pdt chef de village
- Étaient représentés :
 1. chef de village
 2. Maison des Eleveurs
 3. Directrice des Femmes et Eleveurs
 4. Cadre local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP)
 5. Organisation Communautaire de base (OCB)(Voir la liste en annexe du présent rapport)
- Les points discutés :
 1. Connaissance et perception du projet :
 2. Enjeux et Impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
 3. Système foncier, pertes de terre et réinstallation :
 4. Mesures de compensation et expérience en matière de réinstallation :
 5. Mécanisme de gestion des conflits :
 6. Identification et participation des acteurs locaux :
 7. Structures organisationnelles actives dans le domaine de l'intermédiation sociale
 8. Besoins d'accompagnement des communautés participant aux opérations de réinstallation :
 9. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

4- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2

C'est un bon projet qui renforcera les infrastructures pastorales, lutter contre les feux de brousse, favoriser la conservation du lait, améliorer la santé animale, l'accès aux aliments de bétail et la production fourragère. Les acteurs souhaitent la bienvenue et attendent avec impatience le démarrage.

5- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

Detournement de l'objectif du projet en faveur de groupes
spécifiques; diffusion des éleveurs et agriculteurs; difficulté d'accéder
aux vaccins; non-réalisme du projet; faible production
de fourrage;

6- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

1. Mise en défens des zones de pâturage et de cultures
2. Mise en place de haie vive autour des champs, ou clôture
en grillage
3. Mise en place marché à détail
4. Former des éleveurs en santé animale, techniques de
transformation de lait; management et leadership
5. Faciliter l'accès aux zones d'abreuvoir naturelle
6. Mise en place d'entée de latte contre les feux de brousse
7. Mettre en place un NCP élargi aux jeunes, au maire, chef ^{de} village
aux ODF et notables et dignitaires religieux

Commencé à la séance a pris fin à 18H 15 NN

Faite à Plever Namar fard le 17 / 11 / 2020

Le (a) Président(e) de séance

Le Chercheur Village
de Gankette Balla
Tel. 77 323 67 87

Le (a) rapporteur(se) de sé

[Signature]
S. Sulphure

PROCES VERBAL
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
(Acteurs non - institutionnels)
PRAPS2

- Région de : MATAM
- Département de : RANEROU
- L'An deux mille vingt et le 18 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
- Lieu : Mairie de Oudalay
- La rencontre était présidée par : M. Ibrahima Diallo
- Étaient représentés :
 - 1) Le Président unité pastorale de Loumboul Samba Abdul
 - 2) Membre maison de élèves
 - 3) Membre de groupement de femmes (GPF)
 - 4) Membre du DIFPEL
 - 5) Membre conseil communal de la jeunesse
 - 6) le conseil municipal

(Voir la liste en annexe du présent rapport)
- Les points discutés :
 1. Connaissance et perception du projet :
 2. Enjeux et Impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
 3. Système foncier, pertes de terre et réinstallation :
 4. Mesures de compensation et expérience en matière de réinstallation :
 5. Mécanisme de gestion des conflits :
 6. Identification et participation des acteurs locaux :
 7. Structures organisationnelles actives dans le domaine de l'intermédiation sociale
 8. Besoins d'accompagnement des communautés participant aux opérations de réinstallation :
 9. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

4- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2

C'est un bon projet qui est le bienvenu car ses interventions cadrent parfaitement avec les besoins et les attentes des populations. Nous accueillons à bras ouvert le PRAPS et confirmons son encrage qui se justifie par le besoin d'aménagement paysager, d'appui aux femmes, aux jeunes, de sécurisation des techniques maraîchères, etc lutte contre les feux de brousses, améliorer la culture fourragère l'accès à l'eau, aux aliments de bétail etc.

5- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

Risque de non collaboration avec la collectivité
territoriale, source de problème,
Risque de passer à côté de vraies préoccupa-
tions et attentes des populations vis-à-vis du
projet.
Risque d'omettre l'appui aux femmes et aux
jeunes en particulier.
Risque de non valorisation du potentiel forestier
à travers la transformation des produits forestiers
non ligneux.

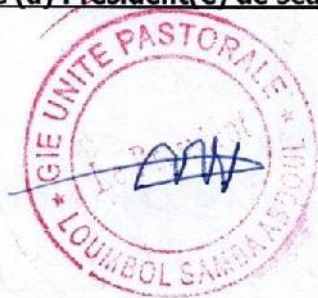
6- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

Favoriser la mise en place de magasins de stockage
Renforcer les capacités en lutte contre les feux de brousse,
l'accueil des transhumans, la santé animal, l'alimen-
tation du bétail etc. - Prendre en compte les groupes
vulnérables tels que les familles sans soutien ou bras
valides, chagrel ou revenu - Favoriser l'installation de
unités de transformation du lait et la formation en techni-
que de conservation du lait, de marchandage - Appui en
logistique, en unité de transformation des produits non ligneux
et surtout, aider à l'emploi des jeunes.

Commencé à... 15h 48 mn... la séance a pris fin à... 17h 20 mn...

Faite à Loumbol S. Abdu le 18/11/2020

Le (a) Président(e) de séance



Le (a) rapporteur(se) de sé

PROCES VERBAL
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
 (Acteurs non - institutionnels)
 PRAPS2

- Région de : KAFFRINE
- Département de : Koungoul
- L'An deux mille vingt et le 19 Novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
- Lieu : Mairie de la commune de Gainthe Pathé
- La rencontre était présidée par :
- Étaient représentés :
 - 19 La maison de Eliéus (MDF)
 - 29 Directrice de Femmes Village (DFV)
 - 23 Unité pastorale de Gainthe Pathé
 - 25 Unité pastorale Bouzou Ndioune
 - 59 Unité pastorale de Kollé
 - 13 Le chef de village de Gainthe Pathé
 - 08 Conseillers municipaux
 - 08 Le chef de poste vétérinaire
 (Voir la liste en annexe du présent rapport)
- Les points discutés :
 1. Connaissance et perception du projet :
 2. Enjeux et Impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
 3. Système foncier, pertes de terre et réinstallation :
 4. Mesures de compensation et expérience en matière de réinstallation :
 5. Mécanisme de gestion des conflits :
 6. Identification et participation des acteurs locaux :
 7. Structures organisationnelles actives dans le domaine de l'intermédiation sociale
 8. Besoins d'accompagnement des communautés participant aux opérations de réinstallation :
 9. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

4- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2

Le PRAPS est un très bon projet que nous connaissons bien pour ses bonnes actions de développement dans le pastoralisme. Nous sommes heureux d'apprendre la préparation de la deuxième phase qui va permettre d'achever les réalisations entamées et de les renforcer

5- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

Risque de non achèvement des réalisations antérieures
telle que la délimitation du parcours du bétail.
Les conflits entre éleveurs et agriculteurs qui risquent
de bloquer les efforts du PRAPS.
Les feux de brousse qui risquent d'annuler les efforts
du PRAPS.

6- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

Achever le processus de piquetage des parcours
du bétail.
Favoriser la création d'un comité d'accueil pour
prévenir les conflits avec les transhumants.
Favoriser la réhabilitation de la piste N'bay N'bay - Missirajoyé
Favoriser la mise en service des forages de Nedina salam et ^{Bissira} ^{N'dawene}
Favoriser la création d'AGR pour les femmes
Favoriser la création de emplois pour les jeunes - Impliquer
les radios communautaires - Veiller sur les groupes vulnérables
tel que les femmes, les personnes âgées ou les personnes handicapées
Favoriser la lutte contre le jeûne de brousse - Construire
des magasins de stockage et rénover les points de vaccinat-
Amenager la zone de repos autour des mares et abreuvoirs
Impliquer davantage les femmes et les jeunes

Commencé à 16h 51 mn la séance a pris fin à 17h 50 mn

Faite à Gankho Pathe le 19 / 11 / 2020

Le (a) Président(e) de séance



Le (a) rapporteur(se) de sé

Assomane MOIAYE

FEUILLE DE PRESENCE
Consultation acteurs non-institutionnels
(PRAPS2)

- Localité de : Gaïnth Pathe'
- Acteurs cibles : Acteurs communautaires
- Date : 19/11/2020 Lieu : Mairie de Gaïnth Pathe'

N°	Prénom & Nom	Sexe	Statut/Titre	Téléphone	Signature
1	Babacar Ndao	H	Prés UP Boussa	77 891 66 77	
2	Assane GUEYE	H	Prés UP Médina Salam	77 794 14 63	
3	Mandiaye Ndiaye	H	Conseiller	77 355 69 58	
4	Mou Talla Ndiaye	H	Conseiller	77 415 75 69	- <u>21/11/20</u>
5	Ammadou NIASS	H	adj Maire	77 405 67 84	- <u>Adj</u>
6	Abdoulaye Ba	H	Représent Dir FEL	77 55 62 61	- <u>4/6</u>
7	Mou Talla Sy	H	chef de Village	77 217 60 90	- <u>---</u>
8	NIASS Ndiaye	H	Conseiller	77 55 75 69	- <u>---</u>
9	Ammadou Ba	H	M DE	-	
10	Kassane Dieng	H	Conseiller	77 939 12 89	- <u>---</u>
11	Diam Cely Dialo	H	Prés UP Kalela	77 067 61 15	- <u>---</u>
12	Gellachia Sow	H	chef de village Subana		
13	SAKH erwalou Niouf	H	CDV Gaïnth Pathe'	77 631-71-82	

PROCES VERBAL
CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
(Acteurs non - institutionnels)
PRAPS2

- Région de : Tambacounda
 - Département de : Koumpentoum
 - L'An deux mille vingt et le 20 novembre s'est tenu une séance de consultation des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la deuxième phase du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2).
 - Lieu : Mairie Kouthiaba
 - La rencontre était présidée par : Sally KA président UP Kouthiaba
 - Étaient représentés :
 - chef de village
 - Unité pastorale
 - Noggin aliments de bétail
 - Atelier d'abatage
 - Directrice des Femmes en élevage
 - Union nationale des éleveurs du Sénégal
 - Maison des éleveurs
- (Voir la liste en annexe du présent rapport)

• **Les points discutés :**

1. Connaissance et perception du projet :
2. Enjeux et Impacts socio-économiques et environnementaux du projet :
3. Système foncier, pertes de terre et réinstallation :
4. Mesures de compensation et expérience en matière de réinstallation :
5. Mécanisme de gestion des conflits :
6. Identification et participation des acteurs locaux :
7. Structures organisationnelles actives dans le domaine de l'intermédiation sociale
8. Besoins d'accompagnement des communautés participant aux opérations de réinstallation :
9. Suggestions et recommandations

À l'issue des discussions, les avis recueillis sur les différents points discutés ont été synthétisés et structurés autour de trois(3) axes essentiels : (1) avis des parties prenantes sur le projet ; (2) les risques majeurs identifiés et (3) les suggestions et recommandations vis-à-vis du projet. Ci-dessous la synthèse des résultats de la consultation :

4- Avis général des Parties prenantes sur le PRAPS 2

Le projet est un bon projet qui a accompagné les communautés en aménageant des infrastructures, le parcours du bétail. La phase deux sera très bien accueillie.



5- Les risques majeurs identifiés vis-à-vis du PRAPS 2

1. Risque de pertes de terres car la commune n'a pas suffisamment de terres non occupées.
2. Risque de non durabilité des investissements à cause du non respect des spécifications techniques par les entreprises.
3. Risque de conflits entre éleveurs et agriculteurs.
4. Risque de pollution et de dégradation de l'environnement à cause des déchets (câble d'abattage, par vaccination...)

6- Suggestions/recommandations majeures formulées à l'endroit du PRAPS2

1. Indemniser les populations qui donnent leur terre pour le pays.
2. Renforcer les capacités des éleveurs sur le plan technique, organisationnel et de gestion.
3. Informer et sensibiliser les communautés sur les risques et impliquer les populations sur le choix de sites.
4. Introduire des races améliorées de vaches, bovins et volailles et élever les parcs.
5. Augmenter le nombre de vaches et améliorer le entretien.
6. Faciliter l'accès à l'aliments de bétail et vaccins.

Commencé à 12H36 MN la séance a pris fin à 13H37 MN

Faite à Kouthiaba le 20 / 11 / 2020
Wolof

Le (a) Président(e) de séance

Le (a) rapporteur(se) de séance



ANNEXE 9 : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Concept-Project-Information-Document-PID-Regional-Sahel-Pastoralism-Support-Project-II-P173197
- Décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 portant application de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national
- Décret n° 72-1288 du 27 octobre 1972 fixant les conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national situées en zone de terroirs
- Décret n° 77-563 du 3 juillet 1977 portant application de la loi n° 76-67 du 2 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Décret n° 80-268 du 10 mars 1980 portant organisation des parcours de bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages
- Décret n° 81-557 du 21 mai 1981 portant application du Code du domaine de l'Etat en ce qui concerne le domaine privé
- Décret n° 86-844 du 14 juillet 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune (Partie réglementaire)
- Décret n° 88-074 du 18 janvier 1988 abrogeant et remplaçant le décret n° 85-906 du 28 août 1985 portant barèmes du prix des terrains nus et des terrains bâtis applicable en matière de loyer et d'expropriation pour cause d'utilité publique
- Décret n° 98-164 du 20 février 1998 portant Code forestier (Partie réglementaire)
- Loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national
- Loi n° 76-66 du 2 juillet 1976 portant Code du domaine de l'Etat
- Loi n° 76-67 du 2 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières
- Loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune (Partie législative)
- Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales
- Loi n° 98-03 du 8 janvier 1988 portant Code forestier (Partie législative)
- Loi n° 2008-43 du 20 août 2008 portant Code de l'urbanisme (Partie législative)
- Norme environnementale et sociale n°5 de la Banque mondiale
- Note d'orientation n°5 de la Norme environnementale et sociale n°5 de la Banque mondiale
- Pré PAD PRAPS 2
- Rapport CPRP PRAPS 1
- Rapport annuel PRAPS 2019

**ANNEXE 10 : LISTE DES COMMUNES
DANS LES 10 DÉPARTEMENTS DU PRAPS 2**

Zones agroécologique	Régions	Départements	Communes
Sylvopastorale	Saint Louis	Dagana	Dagana
			Bokhol
			Diama
			Gnith
			Mbane
			Ronkh
			Gae
			Ndombo Sandjiry
			Richard Toll
			Rosso Béthio
			Rosso Sénégal
		Podor	Podor
			DODEL
			DOUMGA LAO
			FANAYE
			GAMADJI SARE
			GUEDE VILLAGE
			MADINA NDIATHBE
			MBOLO BIRANE
			MERI
	NDIAYENE PEINDAO		
	AERE LAO		
	BODE LAO		
	DEMETTE		
	GALOYA TOUCOULEUR		
	GOLLERE		
	GUEDE CHANTIER		
	MBOUMBA		
	NDIOUM		
	NIANDANE		
	PETE		
	BOKE DIALLOUBE		
	WALALDE		
Matam	Matam	Matam	
		DABIA	
		DES AGNAM (AGNAM CIVOL)	
		NABADJI CIVOL	
		OGO	
		OREFONDE	
		BOKIDIAV	
		NGUIDJILONE	
		OUROSSOGUI	
		THILOGNE	
	Kanel	Kanel	
		BOKILADJI	
		AOURE	
		NDENDORY	
		ORKADIERE	

Zones agroécologique	Régions	Départements	Communes
			WOURO SIDY DEMBANCANE HAMADI HOUNARE ODOBERE OUAOUNDE SEMME SINTHIOU BAMAMBE BANADJI
		Ranérou	Ranérou OUDALAYE VELINGARA LOUGRE THIOLY
	Louga	Louga	Louga GUET ARDO KELLE GUEYE KEUR MOMAR SARR KOKI LEONA MBEDIENE NGUER MALAL NGUEUNE SARR NGUIDILE NIOMRE PETE OUARACK SAKAL SYER THIAMENE CAYOR
		Linguère	Linguère AFFE DJOLOF BARKEDJI BOULAL DEALY DODJI GASSANE KAMBE LABGAR MBOULA OUARKHOKH SAGATTA DJOLOF TESSEKERE FORAGE THIAMENE PASSE THIARGNY THIEL YANG YANG DAHRA MBEULEUKHE
Bassin arachidier	Kaffrine	Koungheul	Koungheul IDA MOURIDE LOUR ESCALE

Zones agroécologique	Régions	Départements	Communes
			MAKA YOP
MISSIRAH WADENE			
NGAINTHE PATE			
RIBOT ESCALE			
SALY ESCALE			
FASS THIEKENE			
Sénégal oriental	Tambacounda	Koumpentoum	Koumpentoum
			FASS THIEKENE
			KAHENE
			KOUTHIA GAYDI
			KOUTHIBA WOLOF
			MERETO
			NDAM
			PASS KOTO
			PAYAR
			MALEME NIANI
		Bakel	Bakel
			BALLOU
			BELE
			GABOU
			GATHIARI
			MADINA FOULBE
			MOUDERI
			SADATOU
			SINTHIOU FISSA
			TOUMBOURA

**ANNEXE 11 : NOTE DE SERVICE
INSTITUANT UNE COMMISSION INTERNE
DE GESTION DES PLAINTES**

06 MAI 2019



Le Coordonnateur

NOTE DE SERVICE

Il est institué au sein de l'Unité de Gestion du Projet Régional d'appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) une Commission interne chargée de la gestion des plaintes liées à la mise en œuvre du Projet. Le système de gestion des plaintes s'inscrit dans le cadre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale et de l'Engagement citoyen.

Mission

La mission de la Commission interne de gestion du système des plaintes est de recevoir, d'enregistrer, d'analyser et de donner une suite aux plaintes et aux doléances adressées au PRAPS.

La Commission est structurée ainsi qu'il suit :

Président :

- Coordonnateur PRAPS-SN

Membres :

- Directeur Technique
- Responsable Sauvegarde Sociale
- Responsable Sauvegarde Environnementale
- Responsable Suivi Evaluation
- Responsable Infrastructures

La Commission peut s'adjoindre toute autre personne ou institutions jugées pertinentes.

Secrétariat

Le Secrétariat de la Commission est assuré par le Responsable Sauvegarde Sociale, avec l'appui de l'assistante de Direction. Son rôle est de centraliser et de tenir le registre d'enregistrement des plaintes mis en place à cet effet.

Réunion

Les sessions ordinaires de la Commission sont tenues tous les trois mois pour examiner les plaintes et doléances reçues. Un rapport faisant le point des travaux est établi à la fin de chaque session par les membres du Secrétariat de la Commission.

Des sessions extraordinaires peuvent être organisées à chaque fois que de besoin.

J'attache du prix à l'exécution correcte de la présente note de service qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliation :

- UCP
- Chefs d'antenne



Dr Ibrahima NIANG

**ANNEXE 12 : FICHE D'ÉVALUATION
D'ÉLIGIBILITE - DONATION
VOLONTAIRE**

7. **Details propriétaire communautaire ou autre**

- Nom de la communauté
- Responsables des droits de terre/chef coutumier/chef de terre/chef de village
- Nom(s) des interlocuteur(s) pour cette donation
- Combien de familles utilisent ce terrain actuellement ? [*développer un tableau détaillé pour présenter les familles, au même niveau de détail que ci-dessus. A présenter en annexe*]

8. **Carte de localisation du terrain** [*de préférence sur une base de Google Earth*], accompagnée par les documents légaux titre foncier/assermentation/note de chef de village/document de reconnaissance du terrain donné par une autorité local...), et à présenter en annexe

9. **A quoi sert actuellement le terrain ?** [*Donner une brève description de l'utilisation du terrain au moment de l'évaluation*]

10. **Superficie du terrain** [*une estimation suffira*]

11. **Quel est la superficie du terrain qui sera donnée au projet ?** [*Assurer que cet aspect est aussi présenté sur la carte de localisation*]

12. **La partie du terrain qui serait donnée au projet représente quel pourcentage du terrain possédé par le propriétaire ?**

13. **Est-ce que des personnes/ménages risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation ?**

OUI		NON	
-----	--	-----	--

[*Si oui, merci de préciser*]

14. **Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrera le déplacement de quelqu'un ?**

OUI		NON	
-----	--	-----	--

15. **Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle ?**

OUI		NON	
-----	--	-----	--

16. **Est-ce que la mise en œuvre du projet empêchera l'accès de personnes à des moyens de subsistances tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent ?**

OUI		NON	
-----	--	-----	--

17. **Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectés sont consultés et informés de leurs droits, y compris de la disponibilité du mécanisme de gestion des plaintes ?**

OUI		NON	
------------	--	------------	--

[Si oui, veuillez indiquer la date des consultations et donner les détails en annexe à cette fiche]

[Si non, veuillez indiquer pourquoi des consultations n'ont pas été tenues]

18. **Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (y inclut la mairie et les autorités locales, les utilisateurs ou occupants dans le cas des terres communautaires) ?**

OUI		NON	
------------	--	------------	--

[Si oui, veuillez indiquer les noms et donner les détails en annexe à cette fiche]

[Si non, veuillez indiquer pourquoi ces termes et conditions n'ont pas été donnés]

19. **Est-ce que le donateur(trice) bénéficiera directement du projet ?**

OUI		NON	
------------	--	------------	--

[Quoi qu'il en soit la réponse, donner une brève description avec des détails en annexe, le cas échéant]

20. **Pour les terrains communautaires, est-ce que les occupants/utilisateurs du terrain ont donné leur consentement ?**

OUI		NON	
------------	--	------------	--

Veuillez donner des détails en annexe

→ Si toutes les réponses aux questions 12 à 15 sont « Non » et toutes les réponses aux questions 16 à 20 sont

« Oui)» la parcelle peut être l'objet d'une donation volontaire, selon la NES 5 de la Banque Mondiale.

21. **Autres observations d'importance, si nécessaire ?**

ANNEXES

- Carte de localisation de terrain
- Informations sur les propriétaires pour terrains communaux, y compris les utilisateurs ou occupants
- Titre foncier ou autre document reconnu au niveau national
- La lettre de donation avec les noms, titres, coordonnées et signatures : (i) du propriétaire de la parcelle ; (ii) d'un représentant de l'autorité locale selon le contexte national (niveau régional, départemental, préfecture, district, local, etc) ; et (iii) d'un témoin (ex. un notable, un représentant de la commune, etc.). Dans le cadre de terres communales, celle-ci devrait inclure les utilisateurs occupants du terrain
- Détails de consultations tenues avec photos, compte rendu
- Etc.....